



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2024

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14	L'an deux mil vingt-quatre, le 29 août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
Conseillers présents 11	
Quorum 9	
Affiché le : 05.09.2024	

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Marie-Claude PIERRE et Coralie GERAULT.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON (arrivé à 20h42), Stéphane MANCEAU et Loïc JORRE,

Absents excusés : Aline LEBRETON donnant pouvoir Christelle BEAUDOUIN, Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET donnant pouvoir à Josiane COUILLEAUX.

Secrétaire de séance : Aurore BIBRON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2024
2. Cette famille : devis STGS pour raccordement terrain
3. Ressources humaines
4. DPU : 2 rue des vallées
5. DIA : Cession par l'Etat de deux parcelles à Commer
6. Salle polyvalente : équipements de cuisine
7. Demande de subvention pour l'année 2024 : Etoile bleue tennis de table
8. TE 53 (Territoire Energie)
9. Questions diverses

1- Approbation procès-verbaux du conseil municipal du 11 juillet 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2024.

2- Cette famille : Devis STGS pour raccordement terrain eau potable

Mickaël Delahaye, Maire, présente au conseil municipal le devis de la société STGS pour le raccordement du terrain du projet Cette famille situé rue du Stade d'un montant de 4 107,50€ HT pour le réseau d'eau potable.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société STGS pour le raccordement terrain du projet Cette famille d'un montant de 4 107,50€ HT.

3- Ressources humaines

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que Sabrina Guyard, agent à la jeunesse, en disponibilité depuis le 16 septembre 2022, va être réintégrée dans la collectivité afin de remplacer Jennifer Boudonnet, en congé maternité, jusqu'à mi-novembre. En parallèle, elle travaillera sur un projet d'EVS (Espace de Vie Sociale). Sabrina Guyard demande une réintégration à 22h au lieu des 35h de son contrat initial afin de travailler dans le secteur privé.

Pour cette réintégration, avec réduction du temps de travail de ce poste d'animateur temporairement à la demande de l'agent, la commune doit soumettre l'avis ~~du~~ au CST (Comité Social territorial) qui est fixé le 6 septembre 2024.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la réintégration de Sabrina Guyard sur le poste d'animateur à 22H/semaine au lieu de 35H, à compter du 1^{er} septembre 2024, sous réserve de l'avis favorable du CST.

4- DPU (Droit de Préemption Urbain) : 2 rue des Vallées

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas préempter pour le bien au 2 rue des Vallées.

5- DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : Cession par l'Etat de deux parcelles à Commer

Mickaël Delahaye, Maire, présente au conseil municipal la lettre de l'Etat informant de la cession de deux parcelles en un lot lui appartenant d'une superficie de 6 851 m² : ZA n°46 et ZA n°49 au prix de 4 110,60€.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, ne se prononce pas pour le moment et souhaiterait que la proposition de cession soit faite au syndicat d'eau

avant de valider une éventuelle cession des parcelles ZA n°46 et ZA n°49 dans le cadre de la protection de son périmètre de captage.



6- Salle polyvalente : équipements de cuisine

Benjamin JENNESSON, conseiller municipal délégué, présente au conseil des devis pour la cuisine de la salle polyvalente comprenant : fourneaux électrique, four électrique, table, deux chariots de service, poubelle, lave-vaisselle, table d'entrée, congélateur, (centrale de désinfection) et mitigeur, lave-main, adoucisseur, rayonnage clayettes.

Société	Montant HT
Alliance froid cuisine	16 035,28€
Comptoir de Bretagne	19 317,17€
EMB	20 202,00€
FCPL	20 688,00€

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Alliance froid cuisine pour un montant de 16 035,28€ HT.

7- Demande de subvention pour l'année 2024 : Etoile bleue tennis de table

Comme l'année passée, l'association Etoile bleue section tennis de table sollicite la commune pour une subvention pour l'année 2024.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la subvention d'un montant de 410€ conformément à la méthode calcul initiée précédemment.

8- SEM TE 53 (Société d'Economie Mixte Territoire Energie)

Le conseil municipal accueille M. TRANDAFIR, salarié de la SEM (Société d'économie Mixte) territoire énergie. Le but de la SEM est de mobiliser du foncier et développer les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation).

M. TRANDAFIR présente les possibilités d'installations d'énergies renouvelables sur le site de la future salle communale.

Un premier projet avec Mayenne Ombrières (projet avec 3 partenaires la société See You Sun de Rennes, Energie Partagée = lever de fonds citoyens, société énergie Mayenne).

Option 1 : Création de deux ombrières de parking qui pourraient produire 138 kWc (kilowatts crêtes) et 142 MWh/an (Méga wattheures) d'électricité produite sur 620m² de toiture
Pour cette production de 138kWc, le loyer annuel versé sur 30 ans par Mayenne Ombrières serait de 100€.

Option 2 : Les deux ombrières de parking de l'option 1 et un abri couvert en panneaux photovoltaïques de 23 m x 34 m, avec un toit en bac acier pour garantir l'étanchéité de 5 m à un peu plus de 6 m de hauteur, équipé au centre d'un plexiglass pour laisser la lumière entrer qui pourrait servir par exemple de marché couvert ou boulodrome ou autre ainsi qu'une troisième ombrière de parking.

Le total des quatre installations permettrait de produire 331 kWc et 338 MWh/an pour un total de 736 panneaux de 450 Wc (watt crête).

Pour cette production de 331kWc, le loyer annuel versé sur 30 ans par Mayenne Ombrières serait de 500€.

Possibilité de mettre à disposition l'électricité produite dans le cadre d'une autoconsommation collective dans un rayon de 2 km autour de la centrale pour le propriétaire du foncier au tarif de

- 155€ht/MWh pour les acteurs de la commune d'accueil (hors particulier)
- 165€ht/MWh pour les acteurs des communes environnantes.

Au bout de 30 ans, il est prévu soit le démantèlement des structures soit la cession à l'euro symbolique à la commune (sachant que les panneaux auront atteint 80% de leur durée de vie, les onduleurs auront été changés environ deux fois et les panneaux pourront fonctionner encore environ 5 ans sans frais à prévoir).

Une taxe foncière est applicable et sera due par la société propriétaire qui assure également les structures.

Mickaël Delahaye rappelle que le toit de la future salle sera couvert également de 300m² de panneaux photovoltaïques.

Un échange sur le sujet avec les riverains les plus proches sera réalisé pour connaître leur avis.

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, approuve l'option n°2 d'installer 3 ombrières de parking et un abri couvert.

9- Questions diverses

❖ Admission en non-valeur d'une somme de 40€

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, l'admission en non-valeur la somme de 40€ concernant l'effacement de dette d'une administrée.

❖ Salle des Lilas

Afin d'anticiper le prochain PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal), Mickaël Delahaye informe le conseil de la nécessité de questionner le devenir de la salle des Lilas.

Mickaël Delahaye propose de questionner via un appel à projet pour avoir des idées de reconversion de ce bâtiment/site, tout en sachant que ce lieu n'est plus aux normes pour recevoir du public.

Un appel à projets va être lancé dans ce sens auprès de porteurs de projets privés pour juger des opportunités qui seraient à soumettre pour avis à la population.

❖ Questionnaire mairie/ Agence Postale

Un questionnaire va être soumis à la population afin de connaître le souhait des administrés sur les horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale.

❖ Edition du bulletin municipal

Mickaël Delahaye, Maire, présente au conseil municipal les trois devis réalisés par Aline LEBRETON, conseillère municipale déléguée, pour l'édition du prochain bulletin municipal :

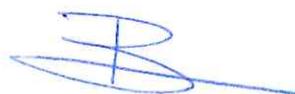
	Nb pages	Nb copies	Prix unitaire HT	Prix global HT
Reprodis Laval	40	550	1,89 €	1 039,50 €
Imprimerie Lepetit Mayenne	40	550	2,85 €	1 567,50 €
Imprimerie Solidaire Martigné/Mayenne	40	550	2,96 €	1 626,00 €

DELIBERATION : Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Reprodis à Laval pour un montant total de 1039,50€ H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h10.

Vu, la secrétaire de séance,

Aurore BIBRON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE



